

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 7 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL | 16 |
| INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES | 16 |
| CD-23-02-1635 | 16 |
| SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE - RENOUELEMENT DU PARC DES PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES - PROGRAMME - FEV. 2023 | 16 |
| CD-23-02-1699 | 18 |
| MOBILITES ALTERNATIVES - CONVENTION REGION/ DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES SUR LA MOBILITE ET L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS INTERURBAINS ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES - FEV. 2023 | 18 |
| CD-23-02-1760 | 19 |
| RISQUES NATURELS - RD 480T ACCES AU GIOBERNEY EBOULEMENT - LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR - PROGRAMMATION - FEV. 2023 | 19 |
| CD-23-02-1776 | 20 |
| MOBILITES ALTERNATIVES - AMENAGEMENTS CYCLABLES DEPARTEMENTAUX - PROGRAMMATION - FEV. 2023 | 20 |
| CD-23-02-1778 | 21 |
| REVETEMENTS ET ENTRETIEN DE VOIRIE - RESEAU DEPARTEMENTAL - PROGRAMMATION - FEV. 2023 | 21 |
| ◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 23 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| AGRICULTURE | 23 |
| CD-23-02-1747..... | 23 |
| LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION ENTRE LABORATOIRES DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE- PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES - FEV. 2023..... | 23 |
| AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 24 |
| CD-23-02-1733..... | 24 |
| ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEURS ACCESSIBILITES - FEV. 2023..... | 24 |
| CD-23-02-1770..... | 25 |
| SERVICE A LA POPULATION - PROGRAMMATION - FEV. 2023..... | 25 |
| CD-23-02-1772..... | 25 |
| ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION - FEV. 2023..... | 25 |
| EAU | 26 |
| CD-23-02-1774..... | 26 |
| EAU - PROGRAMMATION SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT - FEV. 2023..... | 26 |
| ENERGIE | 27 |
| CD-23-02-1775..... | 27 |
| TRANSITION ENERGETIQUE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS - PROGRAMMATION - FEV. 2023..... | 27 |
| ◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE | 28 |
| CULTURE | 28 |
| CD-23-02-1734..... | 28 |
| ARCHIVES DÉPARTEMENTALES – APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ARCHIVAGE INTERMÉDIAIRE NUMÉRIQUE..... | 28 |
| ÉDUCATION | 29 |
| CD-23-02-1777..... | 29 |
| ÉDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE STAGE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ET EN DENTAIRE - PROGRAMMATION - FEV. 2023..... | 29 |
| VIE ASSOCIATIVE | 30 |
| CD-23-02-1750..... | 30 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| VIE ASSOCIATIVE - CONVENTIONNEMENT TYPE AVEC LES ASSOCIATIONS - FEV. 2023 | 30 |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|

◆ FINANCES 31

FINANCES..... 31

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CD-23-02-1648 | 31 |
| FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE RESSOURCES 2023 | 31 |
| CD-23-02-1748 | 32 |
| ALPES BOIS COLLAGE - DÉCISION D'ASSUJETTISSEMENT VOLONTAIRE A LA TVA - FEV. 2023 | 32 |
| CD-23-02-1756 | 32 |
| GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION CENTRE MÉDICAL LA DURANCE - TALLARD | 32 |

◆ FONCTIONNEMENT 34

RESSOURCES HUMAINES 34

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| CD-23-02-1738 | 34 |
| RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - FEV. 2023 | 34 |

DIVERS..... 35

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CD-23-02-1703 | 35 |
| ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2022 | 35 |
| CD-23-02-1732 | 35 |
| AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND SEMESTRE 2022 - FEV. 2023 | 35 |
| CD-23-02-1753 | 36 |
| AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - COMITE DE SELECTION - PROGRAMME LEADER 2023-2027 - FEV. 2023 .. | 36 |
| CD-23-02-1754 | 36 |
| AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. - GAL PAYS GAPENCAIS - PROGRAMME LEADER 2023-2027 - FEV. 2023.. | 36 |

(La séance est ouverte à 9 h 35, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, je déclare la séance du Conseil Départemental ouverte, et je vous souhaite la bienvenue. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je lui demande de faire l'appel des présents.

(Madame GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

Procurations : Madame CHAUVET a donné procuration à Monsieur VIOSSAT. Monsieur PARA a donné procuration à Madame COLONNA.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, bonjour à tous et merci de votre mobilisation pour cette première réunion du Conseil Départemental de l'année 2023.

Je voudrais, en premier lieu, parce que ce qui s'est passé est grave, avoir une pensée pour les trois femmes sapeurs-pompiers qui ont été sauvagement agressées et blessées, dimanche matin, dans le Dévoluy.

Je suis consterné et redis aujourd'hui, à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers, par l'intermédiaire du Président du Service - mon cher

Marcel -, toute l'estime que nous portons pour ces femmes et ces hommes qui s'engagent pour porter secours à nos concitoyens.

L'organisation des secours est ainsi faite en France qu'il n'y a pas un Haut-Alpin dans nos villages et nos vallées qui ne soit sapeur-pompier lui-même ou proche d'une ou d'un sapeur-pompier volontaire. S'en prendre ainsi aux pompiers, c'est s'en prendre à chacun d'entre nous, à la grande famille des Haut-Alpins. Ceci est inacceptable.

Je souhaite un prompt rétablissement aux victimes de cette agression, et souhaite que l'auteur de ces actes comparaisse devant la justice, dans les meilleurs délais.

J'aurais préféré vous accueillir avec des nouvelles plus heureuses, mon Colonel, et vous présenter à l'Assemblée dans d'autres circonstances. Alain JUGE arrive donc de l'Ardèche. Il a pris ses fonctions le 1^{er} février, en tant que Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Je souhaite aussi la bienvenue à Matthieu VOLLOT, notre nouveau Secrétaire Général, qui aura pour mission de veiller au bon fonctionnement de nos directions des Finances, des Achats Publics, du Juridique, ainsi qu'au suivi du Pilotage de la Prospective et de la Performance de notre Collectivité.

Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue dans les Hautes-Alpes et plein épanouissement dans les missions qui sont désormais les vôtres.

Comme nous l'avons évoqué, lors de notre réunion de décembre et lors de la Cérémonie des Vœux organisée conjointement avec le Préfet Dominique DUFOUR, je souhaite que 2023 soit une année éminemment pratique et pragmatique, dans l'intérêt de nos concitoyens. Nous avons voté le budget du Département, lors de notre dernière réunion. Cette session d'aujourd'hui est donc - j'ai presque envie de dire - déjà consacrée à la mise en œuvre, et donc à la déclinaison en actions très concrètes, visibles et utiles à tous.

Je vous proposerai, dans un moment, d'adopter la programmation des travaux routiers de 2023, qui nous sera présentée par Marcel CANNAT. Une programmation ambitieuse, dotée de 30 M€ en revêtement et modernisation du réseau. Une enveloppe à laquelle il convient d'ajouter 7 M€ pour le renouvellement du matériel. 30 M€ évidemment utiles, on l'a bien vu par le passé

avec le Pas de l'Ours, on le verra très bientôt avec la Galerie de la Marionnaise, et nous sommes clairement dans le Valgaudemar où des travaux urgents sont à mener pour la voie d'accès au Gioberney.

Programmation également avec de nombreux importants travaux sur les réseaux d'eau, d'assainissement, sur l'hydraulique agricole ou encore sur le suivi de la qualité des cours d'eau. Plus de 60 projets vous seront présentés, ce matin. 60 projets rapportés à 162 communes : c'est éminemment considérable. C'est le signe que le sujet de l'eau est partout, qu'il intéresse tout le monde et qu'il est important de tout mettre en oeuvre pour sécuriser et préserver la ressource.

2023 sera l'année de l'eau dans les Hautes-Alpes. C'est un engagement que nous avons pris avec le Préfet DUFOR. Engagement qui se concrétisera dès la fin de la semaine, avec le lancement des Assises de l'eau, le 10 février, dans le Département, dont le but est de faire un état des lieux de l'existant et de proposer de nouvelles pistes afin de gérer durablement cette ressource importante.

Le printemps et l'été 2022 resteront - je pense - gravés dans nos mémoires, pendant un bon moment. L'enjeu est de faire en sorte de limiter le risque qu'une telle situation ne se reproduise, en préparant, en aménageant, en prévoyant ce qui se passera dans les prochaines années.

J'étais, la semaine dernière, en déplacement dans les Pyrénées, dans le cadre d'une réunion du Conseil National de la Montagne. J'ai pu m'y entretenir avec la Ministre chargée de l'Aménagement du territoire, Dominique FAURE. Outre les préoccupations qui sont les nôtres sur la hausse exorbitante des coûts de l'énergie, j'ai évoqué avec elle le projet de transfert de la compétence Eau des communes vers les intercommunalités - débat difficile. Je me suis engagé quand même à lui faire remonter, dans les prochains jours, un véritable état des lieux de la position des maires haut-alpins à ce sujet, et de lui faire part de leurs témoignages. Nous avons convenu de nous revoir à l'issue de ce travail.

Pour conclure avec ce sujet de l'eau, je crois que nous avons la chance, cet hiver, d'avoir des conditions satisfaisantes et sans comparaison possible avec celles de l'hiver dernier. Je souhaite que nous capitalisions sur cet

hiver enneigé et que nous démontrions pleinement que, dans les Alpes du Sud, il y a bien « Alpes », et donc neige, ski et activités sportives et de loisirs hivernales ; que dans les Alpes du Sud, on sait recevoir, accueillir, organiser de beaux et grands évènements.

Je crois que la démonstration a été faite avec les épreuves nationales de ski de fond, notamment longue distance, qui ont été organisées, un peu en urgence, dans le Queyras, en décembre et janvier.

Démonstration faite également - mon cher Patrick - avec les coupes d'Europe organisées à Orcières, ces derniers jours, et qui s'inscriront dans la durée.

Bref ! Étape après étape, l'objectif est de faire en sorte que nous soyons parfaitement prêts à accueillir de plus en plus d'évènements de très grande notoriété, dans les années à venir.

Des initiatives voient le jour, un peu partout, dans nos stations. Ce matin, dans le cadre de nos contrats stations, nous allouons 1,6 M€ de financements départementaux à trois communes supports de station. Des financements qui généreront quasiment 6 M€ de travaux.

Ces investissements, ces efforts, cette diversification des activités, il faut que nous les valorisions pour accroître encore l'attractivité et la compétitivité de nos stations, année après année. Nos athlètes nous seront reconnaissants.

La modernisation de nos infrastructures, engagée il y a plusieurs années déjà, que nous comptons accélérer, porte ses fruits. Nous l'avons bien vu, ces jours derniers : des performances, cette année encore, de l'incroyable Arthur BAUCHET qui a décroché son dixième titre de champion du monde, en Espagne, en ajoutant trois médailles d'or à son palmarès ; d'Aurélie RICHARD, la jeune Ceillaquine, vice-championne du monde de descente et de slalom, médaillée, Médaille de Bronze en combiné alpin, elle aussi en Espagne, à l'occasion des Championnats du monde Handisport, en ski alpin ; avec la performance – mon cher Dany - des Rapaces de Gap qui terminent à la deuxième place de la Coupe de France de Hockey, sans avoir démerité ; la deuxième place également de Simon BILLY, en Coupe du monde de ski de vitesse, sur la piste KL de Vars ; et bien entendu, notre ami Sébastien OGIER

qui a remporté, en janvier, son neuvième Rallye Monte-Carlo, et que nous attendrons, en 2024, dans le Rallye Monte-Carlo organisé probablement dans les Hautes-Alpes, pour qu'il y fête sa dixième victoire. On pourrait prolonger la liste des grands champions ou simplement sportifs amateurs qui se donnent à fond dans leur passion et font ainsi, chacun à leur échelle, rayonner les Hautes-Alpes.

Je terminerai ce propos introductif avec quelques mots pour vous rappeler que le Salon de l'Agriculture, c'est bientôt. Le Département, comme vous le savez, est très attaché à cet événement majeur qui est, chaque année, l'occasion de valoriser le savoir-faire et l'excellence des producteurs locaux. L'occasion aussi de rappeler toute notre estime et notre confiance à tous nos paysans Haut-Alpins. Ce sera fait et bien fait, comme chaque année. Nous lancerons cette nouvelle édition, le 16 février prochain, dans les Hautes-Alpes, au sein d'une entreprise un peu pépète de la transformation de nos matières premières, Sacré Willy, avant de nous installer, avec le stand des Hautes-Alpes, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à partir de la fin du mois de février.

Je vous souhaite à tous, mes chers collègues, une bonne matinée de travail, et je vous laisse la parole. Merci.

Madame MICHEL, vous avez la parole.

Madame MICHEL. - Merci, Président, chers collègues, je profite de vos propos pour prendre la balle au bond - dans le jargon sportif – et associer mon collègue et ami Dany GALLAND, pour féliciter, encore une fois, et je pense que l'on peut vraiment les applaudir très fort, tous nos sportifs haut-alpins qui brillent, depuis le début de la saison. Nous sommes en période hivernale, donc nous parlons forcément beaucoup de ski, que ce soit du ski alpin ou bien évidemment du ski de fond. J'aimerais citer aussi, Président, parce que c'est quand même historique, la victoire en Coupe du monde de Richard JOUVE, en ski de fond sur les terres jurassiennes. Terres jurassiennes qui sont les terres promises du ski de fond. Cela a été un exploit exceptionnel.

Je voudrais citer aussi un petit jeune, un petit Briançonnais – son nom de famille est connu dans le milieu du ski, en tout cas peut-être pas sportif, mais dans la gestion du ski : Julien ARNAUD qui a fait troisième au Championnat du monde U23 de ski de fond au Canada, qui a gagné aussi en relais avec l'équipe de France. Nos petits jeunes, nos petits U23, sont la relève du ski français. Ils ont gagné aussi en relais au Canada.

Je voudrais saluer aussi la performance, ce week-end, de Célia ARIEY BONNET, licenciée au club de ski de Gap-Bayard, Champsaurine, qui plus est, qui a fait championne de France U15, à Névache. Comme vous le disiez dans vos propos, des compétitions nationales sont maintenant organisées de main de maître par les Hautes-Alpes, et je pense que nous pouvons en être fiers.

Arthur BAUCHET, Aurélie RICHARD ou encore Alizée BARON qui nous a fait aussi une belle remontée sur le podium, ce week-end, en Coupe d'Europe.

Je voudrais signaler l'organisation de tous ces championnats, qui finiront par les Championnats de France de ski alpin aux Orres, à l'heure où les Championnats du monde s'ouvrent à Courchevel-Méribel. Je pense qu'il est important de le souligner, même si ce n'est pas chez nous. De grandes compétitions s'organisent en France et chez nos voisins. Je pense qu'il était hyper important de le souligner.

J'ai une pensée aussi pour les familles de ces sportifs, pour le staff, pour les encadrants qui font un travail formidable parce que, sans eux, ces jeunes n'arriveraient pas à ce niveau-là. Il faut le souligner, c'est très important parce que ce sont des heures et des heures, des week-ends et des week-ends, sur la route et au bord des pistes. Sans cela, ils n'en seraient pas à ce point-là.

Voilà, Président, tout simplement pour saluer tous ces jeunes. Et aussi rajouter une chose : nous remettons à Julien ARNAUD, qui a fait troisième au Championnat du monde, le Trophée de sportif du mois de décembre, organisé en collaboration avec Le Dauphiné Libéré. C'est lui qui a été élu, avant même qu'il ait ce titre. C'était de bon augure pour la suite. On lui remettra ce trophée, dans la semaine.

Je pense que l'on peut peut-être les applaudir parce que c'est hyper important, et ils font vraiment rayonner le département des Hautes-Alpes, à travers la France et à travers le monde, et nous pouvons en être fiers.

(Applaudissements)

Pour finir, mon collègue Christian HUBAUD me fait passer un petit papier pour me dire que deux gapençaises sont vice-championnes du monde de hockey. C'est aussi à souligner.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

Monsieur NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord dire, en ouverture, que nous associons complètement notre groupe à vos propos concernant les pompiers du Dévoluy. Bien sûr, nous avons une pensée pour eux.

En préambule, je voudrais aussi vous dire, Monsieur le Président, que notre groupe veut vous remercier pour l'organisation de la réception de nos remplaçants. Cela a été une séance intéressante, riche, passionnante. Merci également à ceux qui ont préparé cette réunion et à ceux qui l'ont animée. Ils sont repartis contents, rassurés, et en disant : on reviendra vite, l'année prochaine ou avant, si nous sommes invités.

Vous le savez très bien, les sports dans le département sont riches aussi de par leur diversité. On a, ce matin, parlé évidemment des sports de neige, du Rallye, de hockey, c'est normal. Moi, je voulais un peu déplacer le sport sur la venue du Président de la troisième fédération française de sport, le Président de la Fédération équestre. Le Président est venu dans notre région, mais il a voulu venir dans les Hautes-Alpes puisque les Hautes-Alpes sont un des départements où l'équitation se porte le mieux. Si l'on calcule le nombre de licenciés par rapport au nombre d'habitants, nous sommes régulièrement, sur le podium, dans les trois meilleurs départements de France. Le Président a également été présent aux côtés des clubs, des centres équestres, au moment

du Covid. Le Département aussi ; je voulais d'ailleurs remercier Christian HUBAUD qui avait géré notre demande avec brio. Merci, Christian.

Le sport équestre se porte bien dans les Hautes-Alpes, le tourisme équestre aussi. Ces deux disciplines vont complètement dans le sens de la nature et la recherche de l'air pur. Ce sport est dynamique, il tient sa place. Nous avons la chance d'avoir, depuis quelques semaines, une jeune cavalière qui a rejoint la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Elle s'appelle Mélina, elle a 20 ans. Nous sommes donc contents de voir une sportive de plus dans les Hautes-Alpes rejoindre cette équipe.

Quand on parle de sport, évidemment on ne peut pas ne pas parler de nos stations de ski. Vous avez parlé, tout à l'heure, des succès des différents sportifs ; nous nous associons aux félicitations. J'ai remarqué, en revanche, que quand on lit ou que l'on écoute les reportages, il est régulièrement souligné la qualité de l'organisation de ces compétitions. Je trouve cela intéressant. Cette qualité d'organisation met à l'honneur les maires des communes concernées, les directeurs des stations, tout le personnel, parfois des bénévoles. Il n'y a pas de bonne organisation sans bénévoles, aussi. Je trouve que mettre en avant cette belle qualité, c'est amener une pierre à l'édifice d'une éventuelle candidature pour les Jeux Olympiques. Bien sûr, il faut des champions, mais il faut de l'organisation et de la qualité d'organisation. Cette qualité souligne bien le caractère des Haut-Alpins : quand on fait, on fait bien. Tout au moins, on essaie de faire au mieux. Je crois que, là, les organisateurs réussissent leur qualité. Bravo à eux.

Quand on parle de neige, on parle évidemment de l'eau. L'été sera vite là, nos nappes phréatiques sont moyennes, notre enneigement, pour l'instant, est moyen quand même. Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, et Monsieur le Préfet, de faire de 2023 l'année de l'eau, de mettre en place la journée de vendredi et toutes les journées qui suivront.

Bien sûr, ce sera difficile. C'est un chantier difficile puisque chacun veut un peu tirer de son côté. Mais, il va bien falloir trouver des justes-milieux, trouver un équilibre entre l'agriculture, le tourisme, les besoins de chacun, la production électrique. Ces Assises de l'Eau seront un chantier passionnant, riche pour notre département. Il va falloir également que nos collègues du Sud

apprennent à partager. Au pays de Giono, de Jean de Florette, de Manon des Sources, je pense quand même qu'ils savent que l'eau est une richesse rare, de plus en plus rare. À l'époque de Jean de Florette, c'était déjà rare, mais depuis, c'est encore plus compliqué. Tous ensemble, unis dans les Hautes-Alpes, on doit arriver à trouver un accord également avec les départements du sud, un accord solide qui ne serait pas remis en question au moment de la grande sécheresse. Comme disait Lincoln, *on ne change pas de cheval au milieu du gué*. Là, il ne faudra pas changer les règles au mois d'août, en pleine période de sécheresse. Comme dirait le célèbre joueur de boules gapençais, Dany GALLAND : *on ne change pas les règles au milieu de la partie*.

Pour l'eau, il n'est pas temps de savoir ce qui a été fait ou ce qui aurait dû être fait. Pour nous tous, ici, élus en responsabilité, nous ne sommes pas là pour inventer des faux prétextes afin de justifier d'éventuels échecs du passé. Nous sommes là pour trouver des solutions. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard. Monsieur VIOSSAT, vous avez la parole.

Monsieur VIOSSAT.- Merci, Président. Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, je voudrais faire un point sur l'avancement cyclable au niveau du département. Vous savez que le Département des Hautes-Alpes s'est engagé à réaliser 100 kilomètres d'infrastructures cyclables sur la mandature. Si j'en parle aujourd'hui, c'est pour évoquer un peu, suite aux travaux qui ont été réalisés par les services et le travail que j'ai mené avec eux, réellement la programmation qui va avoir lieu déjà cette année, qui figurera sur deux rapports. Je peux vous dire que les choses avancent, d'autant plus que la programmation s'est réalisée avec une demande qui a été faite sur toutes les antennes du département. Je veux dire par là que ce n'est pas sur un seul secteur que cette programmation cyclable va se réaliser, mais sur tout le département.

Cette année, 3,5 M€ vont être mis sur les déplacements cyclables. Je peux vous dire qu'il va y avoir 35 kilomètres réalisés, qu'il faut relativiser par rapport à notre engagement des 100 kilomètres.

Ce sont à la fois des bandes cyclables, des Chaussées à Voie Centrale Banalisée (CVCB). En plus, sur ce qui est réalisé en soutien aux collectivités, dans leurs déplacements, que ce soit sur la ville de Briançon - cher Arnaud -, sur Guillestre, sur une voie entre Saint-Crépin et Eygliers. On voit que les choses avancent, et il me semblait important aujourd'hui de dire que ce que l'on a pu estimer, en début de mandat, que 100 kilomètres, c'est beaucoup, je pense que l'on sera capable de les atteindre grâce à nos investissements sur notre patrimoine, mais également grâce au soutien que l'on pourra réaliser sur les autres collectivités.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. Monsieur MURGIA, vous avez la parole.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Un mot très court pour réagir au débat que vient d'ouvrir notre collègue Gérard NICOLAS, et redire à quel point, dans le cadre des Assises de l'Eau, et de cette année de l'eau, il nous faudra à la fois réfléchir et interpeller nos parlementaires sur l'une des lois les plus idiotes qui aient été votées pour la montagne : la compétence GEMAPI et son financement. Gérard, tu as raison de parler d'unité au niveau de notre département. Si l'on veut être entendus dans la région pour que nous réfléchissions à la manière dont l'eau est consommée, réfléchie, pensée entre le nord et le sud de la région, encore faut-il que l'on se pose la question de comment on sécurise l'eau. Je voudrais rappeler que GEMAPI aujourd'hui, avec le sujet de le lever uniquement au niveau intercommunal, amène à des vraies inégalités. C'est-à-dire que celles et ceux qui sont le plus haut en montagne, qui ont des sujets de protection des inondations qui sont importantes – je pense à la haute vallée du Guil, à la vallée de la Clarée - ont des coûts qui sont stratosphériques que les intercommunalités ne pourront pas assumer. Je rappelle, Monsieur le Président, que vous aviez proposé, en 2015, une taxe départementale ; ce qu'aucun président de Communauté de Communes n'avait accepté. C'est bien dommage parce que je ne vois pas comment on peut sécuriser les cours d'eau, les torrents et lutter contre les inondations à l'échelle des Hautes-Alpes s'il n'y a

pas tous les Haut-Alpins qui y participent. On sera, dans ce cadre réglementaire-là, tel qu'il est imposé puisque cette loi est faite pour les plaines – chacun l'a compris. On pourra bien tous avoir de belles paroles en disant qu'il faut avoir une solidarité au niveau régional, mais en réalité, il y a deux Communautés de Communes qui vont devoir payer à peu près 50 à 60 fois plus que toutes les autres pour sécuriser l'eau qui arrive dans tout le département.

C'est un peu tabou de dire cela, et ce n'est dirigé contre personne, je sais les débats qu'il y a partout sur l'eau. Mais, je crois qu'à un moment, les faits sont les faits et qu'il faut savoir le dire. En l'occurrence, dans le Briançonnais, je suis le premier concerné. Je crois qu'il faudra que l'on sache le verbaliser et le dire, sinon on pourra avoir de beaux discours, nous ne nous en sortirons pas.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une question essentielle qui sera posée dans le cadre de nos discussions, cette année.

Monsieur TENOUX, vous avez la parole.

Monsieur TENOUX.- Merci, Président, de me donner la parole. Je m'associe bien évidemment aux propos très positifs qui prouvent le dynamisme de notre Département sur différentes actions. Je ne vais pas être l'oiseau de mauvais augure, mais il faut néanmoins ne pas faire comme l'autruche.

Je voulais intervenir sur ma délégation Habitat, concernant la problématique de l'habitat. Il me semblait opportun de souligner la parution du rapport du mal logement, publié par la Fondation Abbé Pierre : plus de 4 millions de personnes sont mal logées, en France, 12 millions sont fragilisées, c'est-à-dire dans des logements au loyer excessif, ayant eu froid, en impayés de loyer, etc. Force est de constater que les femmes sont parmi les principales concernées par le mal logement. De plus, 38 % des logements haut-alpins renverraient à des passoires thermiques. Or il est désormais interdit de louer des logements classés G au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). En 2025, tous les biens classés G seront interdits à la location. En 2028, cette interdiction de location sera étendue aux bâtiments étiquetés F. Et en 2034, pour les E. Que faire, dans ce cas-là, pour le logement actuel ?

Comment inciter à la rénovation, tandis que certains propriétaires sont âgés, sont en copropriétés privées ou n'ont pas accès à Internet, et sont réfractaires à la nouveauté ?

En tant que président de l'Agence D'Information sur le Logement (ADIL) bi-départementale, nous constatons une hausse constante des contentieux en raison de cela. Ce qui ne va pas aller en s'améliorant. Que faire de ces biens en question ? Les vendre, tandis qu'une recrudescence de biens à la vente risque de générer un effondrement du prix du marché de l'immobilier ? Et les copropriétés ? 1 300 sur notre département. Des copropriétés gérées par des syndic professionnels, mais beaucoup de copropriétés gérées par des syndic bénévoles pour qui, lorsque l'on parle rénovation, c'est la croix et la bannière.

Je salue la volonté que le Département a eu d'insérer six copropriétés en termes d'expérimentation, mais je peux vous assurer qu'une copropriété, lorsqu'elle se lance dans des travaux, ce n'est pas des mois, ce n'est presque pas des années, ce sont presque des décennies. Aujourd'hui, je tire une sonnette d'alarme pour notre département. Bien que nous ayons une action très efficace en faveur des particuliers, avec la Maison de l'Habitat, est-ce bien suffisant ? Et je voudrais rajouter aussi des décisions prises ces dernières années, notamment sur Aspres, peut-être, cette année, ailleurs sur le département : il y avait un complexe de 16 logements portés par l'Office Public de l'Habitat (OPH), avec une décision prise de destruction. Aujourd'hui, avec Françoise, nous allons solliciter une entrevue avec Carole pour voir comment on peut revoir cette décision. Est-ce qu'il ne serait pas complètement idiot, au moment où l'on a besoin de logements, où l'on parle de réhabilitation, d'aller détruire ce qui existe ? Je pense qu'il faut oser franchir le pas.

Je n'ai pas vraiment de solutions, mais nous devons, collectivement, nous pencher sur la situation. Ne rien faire serait vraiment faire comme l'autruche et je ne pense pas que ce soit une bonne solution dans l'intérêt de nos contribuables. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard. Oui, Marc ?

Monsieur VIOSSAT.- Je voudrais répondre à Gérard. Bien sûr, tous ceux qui s'occupent du logement et de l'habitat en sont conscients. Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a prévu, lors de son Assemblée Générale, de faire une conférence sur ce sujet, en lien avec la loi Climat et Résilience. On va parler de la réglementation, du contexte et des enjeux haut-alpins, et des solutions éventuelles que l'on pourrait avoir. Ce sera le 30 mars, à la suite de l'Assemblée Générale du CAUE. Il est important que tous les élus puissent y venir, de manière à voir quelles conséquences peut avoir cette loi sur les propriétaires, sur les locations en tout cas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. Il n'y a plus de demandes de parole. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre réunion du 13 décembre 2022.

(Adopté à l'unanimité)

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

**CD-23-02-1635 SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE -
RENOUVELLEMENT DU PARC DES PANNEAUX A
MESSAGES VARIABLES - PROGRAMME - FEV. 2023**

Monsieur CANNAT.- Avant de vous présenter ce rapport qui évoque la sécurité sur nos Routes Départementales, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que je m'associe complètement à vos propos introductifs par rapport à l'intervention de ces quatre pompiers du Dévoluy, qui sont intervenus pour secourir une personne : un homme, trois femmes. Trois femmes qui ont été tabassées. Je crois que c'est une première dans le département. C'est inadmissible et inacceptable. On va se déplacer, Monsieur le Président, avec vous, avec Madame le Maire du Dévoluy, avec l'autorité préfectorale, avec le

Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), pour rencontrer ces personnes et, comme vous l'avez dit, pour leur montrer notre solidarité. Nous espérons aussi que la justice fera preuve de dureté pour que de tels événements dans notre département ne se reproduisent plus. J'en profite, à mon tour, si vous le permettez, chers collègues, de remercier la présence, ici, du nouveau Colonel JUGE qui va, avec le Colonel BROBECKER, faire un tandem un peu novateur au niveau de ce SDIS. On leur souhaite la bienvenue dans ce département et un bon travail.

Ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui concerne les fameux messages variables. Vous l'avez largement évoqué, les uns et les autres, le département des Hautes-Alpes est un territoire touristique majeur. Afin de permettre aux usagers d'accéder à destination, il est nécessaire de mettre en œuvre des Systèmes d'Information en temps réel sur les conditions de circulation.

Le Département des Hautes-Alpes est doté d'un parc de 36 Panneaux à Messages Variables, qui doit être modernisé pour mieux répondre aux besoins des usagers et s'adapter aux évolutions technologiques récentes, notamment l'arrivée des nouvelles technologies.

Le présent programme propose la modernisation de l'ensemble du parc de Panneaux à Messages Variables. La modernisation du parc est estimée à 2 M€. La première tranche est estimée à 400 000 €.

Je sais, Monsieur le Président, que ce projet vous tient vraiment à cœur. Cela fait longtemps que vous demandez cette modernisation. Nous allons donc passer aux choses sérieuses pour faire une première tranche. Il ne faut pas regretter d'avoir attendu parce que nous allons bénéficier des nouvelles technologies.

Monsieur LE PRESIDENT. - Y a-t-il des observations sur ce rapport ? J'espère que, sur ces panneaux, nous aurons d'autres informations que l'état des routes.

Monsieur CANNAT.- Chaque fois que je le demande, je ne suis pas écouté ; peut-être que la voix du Président sera prépondérante dans cette affaire. Je crois que le Directeur des Routes et le Directeur Général Adjoint ont entendu le message.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faudra que j'aie une télécommande pour mettre les messages que j'ai envie de mettre sur ces panneaux.

Monsieur CANNAT.- Sauf en période électorale, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- *Off course* !! S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-02-1699 MOBILITES ALTERNATIVES - CONVENTION REGION/
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES SUR LA MOBILITE ET
L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS INTERURBAINS ET
DES TRANSPORTS SCOLAIRES - FEV. 2023**

Monsieur CANNAT.- Bien que plus concerné, mais on en parle encore, dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est l'autorité organisatrice des transports non urbains. Ce rapport a pour objet le renouvellement de la convention afin d'assurer une bonne continuité de services publics et de répartir les compétences. Je rappelle qu'il y avait eu une bonne négociation, à l'époque, avec la Région, où l'on ne s'en tire pas trop mal financièrement.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-02-1760 RISQUES NATURELS - RD 480T ACCES AU GIOBERNEY
EBOULEMENT - LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR -
PROGRAMMATION - FEV. 2023**

Monsieur CANNAT.- Nous partons dans un secteur qui est propre à Béatrice et à Patrick : le Valgaudemar. Il s'agit de répondre au plus vite à l'enjeu de réouverture de l'accès au Gioberney, fermé à la suite de l'éboulement du 3 janvier dernier. La réouverture ne sera possible qu'après une sécurisation des versants pour atteindre le même niveau d'aléas qu'avant l'éboulement, et la reconstruction de 400 mètres de route.

Les investigations complémentaires à venir permettront d'affiner les montants, le calendrier des travaux et la remise en circulation.

Le Département met tout en oeuvre pour permettre cette réouverture le plus tôt possible, cruciale pour la vallée du Valgaudemar comme pour l'ensemble du département, avec le recours au marché accord-cadre à bons de commande. C'est grâce à ce rapport que nous pouvons réagir rapidement.

Je rappelle l'inquiétude, Monsieur le Président, chers collègues, des gardiens de refuge qui avaient été à l'initiative d'ouvrir ces refuges pendant l'hiver, en sachant que l'accès à pied est interdit. Nous avons pris l'engagement, Monsieur le Président, de rencontrer à nouveau à la fois les gardiens de refuge et l'ensemble des élus de la vallée, avec l'ensemble des administrations qui regardent un peu ce que nous allons faire. Cette réunion est prévue demain après-midi, à St Bonnet, avec l'ensemble des acteurs pour leur dire ce qui est demandé aux services : que cet axe soit rouvert avant l'été. C'est le challenge demandé, et j'espère de tout cœur qu'il sera tenu.

La première enveloppe est prévue à hauteur de 500 000 €, et nous pensons qu'elle ne suffira pas pour faire la totalité des travaux.

Monsieur RICOU.- Simplement, avec Béatrice, pour témoigner de notre satisfaction quant à la réactivité du Département par rapport à ce problème qui est intervenu au fond de la vallée du Valgaudemar, fort heureusement à une période où nous étions hors fréquentation touristique et où la route était fermée.

Il y a un vrai enjeu de préserver la saison touristique estivale pour le site du Giberney et la vallée du Valgaudemar. Le Département a montré qu'il était réactif, avec l'ensemble de ses services, et je les remercie. Je remercie aussi le Vice-président Marcel CANNAT pour cette réactivité et cette efficacité qui nous ont tout de suite permis de nous mettre dans une phase de diagnostic et une phase exploratoire, avant une phase de travaux parce que nous devons combiner la réalisation de travaux sans compromettre la mise en sécurité des personnes qui sont amenées à intervenir sur ce site. On n'a pas perdu de temps et on a mis tous les atouts de notre côté pour relever ce challenge. Je crois qu'une nouvelle fois, le Département démontre que lorsqu'on est une collectivité de proximité, au plus près du terrain et au plus près des problèmes de nos concitoyens, on sait être efficaces et conduire les actions au mieux des intérêts de nos habitants. Merci, et j'espère que ces travaux pourront se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-02-1776 MOBILITES ALTERNATIVES - AMENAGEMENTS CYCLABLES
DEPARTEMENTAUX - PROGRAMMATION - FEV. 2023**

Monsieur VIOSSAT.- Dans l'objectif d'offrir aux Haut-Alpins des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, le Département est en train de réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables qui sera terminé en 2023.

Sans attendre les résultats définitifs, une première programmation est proposée pour 2023. Des opérations sont proposées sur le territoire de chaque Antenne Technique afin d'irriguer l'ensemble du département, en concertation avec les collectivités locales.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Séverine ?

Madame RAMBAUD.- Président, chers collègues, Marc, je rebondis sur cette délibération. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que nous avons été sollicités très souvent sur la création d'une voie cyclable entre Intermarché et le futur rond-point du bas de la plaine, après Tallard où les travaux vont commencer sous l'autorité de l'État, d'ici quelques mois. Nous souhaiterions qu'une voie cyclable soit donc aménagée, avec une emprise au bord de l'aérodrome, ce qui permettrait de réaliser un des 100 kilomètres pour lesquels le Département s'est engagé, à l'échelle du mandat, et qui permettrait de refaire la boucle du côté du collège.

Monsieur VIOSSAT.- Vous avez évoqué ce sujet-là en commission. Nous sommes sur une Route Nationale, et si l'on veut faire une voie cyclable, il faudra prendre sur le patrimoine départemental. C'est une chose qu'il faut réfléchir. C'est un enjeu important parce que c'est une voie à grande circulation, on ne peut pas faire n'importe quoi sur ce sujet. Nous aurons une réflexion avec Marcel et les services pour voir de quelle manière nous pouvons solutionner cette histoire-là.

Madame RAMBAUD.- Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-02-1778 REVETEMENTS ET ENTRETIEN DE VOIRIE - RESEAU
DEPARTEMENTAL - PROGRAMMATION - FEV. 2023**

Monsieur CANNAT.- Je crois que le vote du Budget en décembre permet aussi un démarrage des travaux rapide sur les 1 926 kilomètres de voirie départementale. Afin d'assurer la sécurité des usagers, l'entretien et le renouvellement des couches de roulement doivent être programmés chaque

année. La stratégie de renouvellement est proposée selon l'état réel des chaussées diagnostiqué régulièrement *via* des outils d'auscultation dédiés.

Les crédits sont alloués sur l'ensemble du département, au prorata du nombre de kilomètres de chaque secteur.

Dans ce cadre, une programmation est proposée pour l'année 2023 avec plus de 6 M€ consacrés au réseau principal, et plus de 2,5 M€ au réseau secondaire. Il y a encore 4-5 ans, Monsieur le Président, l'enveloppe totale pour l'ensemble du réseau était de 4,5 M€.

En complément, il est proposé de réaliser une nouvelle auscultation de l'ensemble du réseau routier principal et secondaire afin d'optimiser et prioriser la gestion du patrimoine, et de veiller, pérenniser et moderniser le patrimoine actuel fortement soumis aux aléas climatiques et aux phénomènes de gel et de dégel.

Chers collègues, une plaquette vous a été remise : 30 M€ programmés, cette année. C'est une somme importante à la hauteur des enjeux pour le désenclavement et l'attractivité de notre territoire. Vous avez dit, les uns et les autres, que c'est un territoire touristique, donc nous sommes à la hauteur de cet investissement. Une somme importante, mais pas superficielle. Partout où nous investissons, les besoins sont avérés, remontés du terrain, nécessaires à l'avenir de notre réseau routier, concertés avec les collectivités locales qui sont demandeuses d'investissement et de modernisation des infrastructures. J'ajoute que ces travaux se font vraiment en commun accord avec les collectivités et avec l'ensemble des réseaux qui passent, qu'ils soient secs ou humides. Sur cette carte qui vous a été fournie, vous voyez que toutes nos vallées sont concernées, aucun secteur du département n'est oublié par le service des Routes. Il est au service de tous les Haut-Alpins, aujourd'hui comme hier, et comme demain.

J'en profite pour remercier, Monsieur le Président, l'ensemble du service des Routes qui, depuis 4 heures du matin, était sur l'ensemble du secteur. Plus de 150 personnes, ce matin. Tout a été déneigé, en sachant les problèmes que l'on a rencontrés sur le Col du Lautaret, avec des conditions extrêmes, et tout se passe très bien. J'en profite pour remercier l'ensemble du service.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà une vague d'optimisme. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-23-02-1747 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION ENTRE LABORATOIRES DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES - FEV. 2023

Monsieur HUBAUD.- Les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, qui se démarquent des autres départements de la Région Sud, en tant que territoires à forte vocation agricole de montagne, sont souvent confrontés à des enjeux similaires pour offrir un service adapté à leurs concitoyens. C'est le cas pour le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Ces laboratoires, implantés depuis longtemps - plus de 50 ans pour celui des Hautes-Alpes -, répondent à des missions régaliennes réaffirmées par les récentes lois, notamment pour la sécurité sanitaire, ainsi qu'à des politiques volontaristes. Ainsi, le Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire est un outil majeur du département des Hautes-Alpes pour soutenir la filière Lait. À cet échelon régional, il nous faudra renforcer notre collaboration avec la Région et les autres Départements pour ce qui concerne l'utilisation de notre département.

Compte tenu de leur spectre d'activités assez similaire, les deux Départements ont vu l'intérêt de rechercher des complémentarités, des synergies et des économies d'échelle entre les deux laboratoires. Il est proposé d'avancer dans la coopération par une convention d'échanges portant sur la mutualisation des moyens, comme le prêt de matériels météorologiques ou l'approvisionnement de certains réactifs et consommables.

Les Alpes de Haute-Provence souhaitent également inclure dans cette convention que l'intervention de chaque laboratoire s'exerce prioritairement dans son département. Pour cela, une action de communication sera faite auprès des usagers pour leur indiquer les champs de compétences respectifs de leur laboratoire.

Cette convention, établie pour un an, renouvelable deux fois, pourra s'enrichir au fur et à mesure des besoins et opportunités, sous forme d'avenants.

Monsieur LE PRESIDENT. - Un exemple de collaboration avec le Département des Alpes de Haute-Provence. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**CD-23-02-1733 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR
UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE
LEURS ACCESSIBILITES - FEV. 2023**

Monsieur MURGIA. - Il s'agit de la reconduction d'un dispositif que l'on avait initié à destination des refuges de haute montagne, consistant à les aider à travers une enveloppe de 100 000 €, à la fois sur l'aspect transition environnementale, et en l'occurrence pour les questions d'énergie - c'est notamment le projet régional *Refuges zéro fumée* -, mais aussi sur les questions d'accessibilité. On continue à aider nos refuges de montagne et de haute montagne, et c'est une bonne chose.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-02-1770 SERVICE A LA POPULATION - PROGRAMMATION - FEV. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Afin de veiller à la cohérence de l'action départementale sur notre territoire, le Conseil Départemental a mis en place un cadre d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements, ainsi que des associations.

Les aides apportées sont un véritable outil pour accompagner la mise en oeuvre par les bénéficiaires des politiques conduites par le Département, à l'échelle du territoire, mais aussi un soutien à l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Parmi les dispositifs mis en place pour les communes et leurs groupements, la thématique *services à la population* permet de soutenir les opérations d'investissement en faveur des services publics à vocation sociale, culturelle, destinés aux populations résidentes.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer cinq subventions aux opérations de quatre Communes et d'une Communauté de Communes qui relèvent de ce dispositif, pour un montant total de 1 220 442 €, et une dépense subventionnelle établie à hauteur de 7 880 000 €.

Parmi ces opérations, il convient de souligner le soutien du Département pour la réhabilitation de la Cité administrative de Briançon ou encore la création et l'aménagement de la Maison France Service, à Tallard.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-02-1772 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION - FEV. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- A travers sa politique volontariste d'aides aux tiers, le Département a inscrit à son Budget primitif une enveloppe de 1 500 000 € pour soutenir les projets des collectivités visant à renforcer l'activité du territoire, ainsi qu'une enveloppe de 5 M€ pour répondre aux enjeux

économiques et environnementaux des stations de sports d'hiver des Hautes-Alpes.

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions à 13 opérations, dont 3 au titre des stations, pour un montant global d'environ 2,7 M€, dont 1,6 M€ pour les stations.

Parmi ces opérations, vous remarquerez que l'on soutient l'Abattoir de Gap, la construction d'un nouveau gymnase à Gap. Pour les stations, il s'agit de la construction de locaux de services à La Salle-les-Alpes, le développement de la neige de culture à Réallon, et la deuxième tranche pour le stade de biathlon, à Ceillac.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

EAU

CD-23-02-1774 EAU PROGRAMMATION SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT - FEV. 2023

Monsieur PEYTHIEU.- Bonjour, chers collègues et amis. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir entendu mon appel du 27 septembre 2022, et d'être aujourd'hui l'instigateur de la mobilisation face aux problématiques de l'eau sur nos territoires.

Gérard et Arnaud, dans vos propos préliminaires, vous avez brossé, de manière exhaustive, le tableau des thématiques liées à la ressource. J'espère que les Assises départementales de l'Eau apporteront, avec des évolutions significatives, des réponses à vos interrogations.

Ce rapport concerne la première programmation de subventions d'investissement et de fonctionnement 2023. Le Département des Hautes-Alpes soutient les collectivités et les structures gestionnaires de l'eau dans les communes, petits cycles et grands cycles. Cet accompagnement se traduit par un vote de subventions de fonctionnement et d'investissement pour améliorer les compétences et la connaissance des structures gestionnaires, de même que le

niveau de service des collectivités ; le tout au bénéfice des usagers et du territoire des Hautes-Alpes.

Il nous est demandé aujourd'hui de décider d'attribuer 5 subventions départementales dans le domaine de la prévention des risques naturels, représentant un montant global de 164 773 €, selon la répartition précisée en annexe ; d'attribuer 3 subventions départementales dans le domaine de l'aide aux tiers, pour la gestion des cours d'eau, représentant un montant global de 15 000 € ; d'attribuer 51 subventions départementales dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, représentant un montant global de 1 685 482 € ; d'engager l'ensemble des Autorisations de Programme, soit 10 000 € pour l'achat de matériels dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, et 20 000 € dans le domaine des rivières.

Voilà ce qu'il vous est demandé de décider dans le présent rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PEYTHIEU. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENERGIE

CD-23-02-1775 TRANSITION ENERGETIQUE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS - PROGRAMMATION - FEV. 2023

Monsieur VIOSSAT.- Le présent rapport propose une programmation pour 6 projets de rénovation thermique des bâtiments, et de remplacement de luminaires et pilotage de l'éclairage public, pour un montant de 743 064 €, et une dépense subventionnable établie à hauteur de 2 759 000 € HT. Autant de projets qui répondent à la nécessité de sobriété énergétique.

Au-delà de la sensibilité de plus en plus marquée des collectivités locales ou des regroupements de collectivités pour leur transition énergétique, la crise énergétique actuelle dynamise fortement les investissements

correspondants. Cela conforte la pertinence de l'engagement du Département sur cette politique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. S'il n'y a pas d'observations sur rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-23-02-1734 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES – APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ARCHIVAGE INTERMÉDIAIRE NUMÉRIQUE

Monsieur TENOUX.- Le Département des Hautes-Alpes s'est doté d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) visant à sécuriser ses données et à les conserver de manière pérenne, tout en se conformant à la réglementation en vigueur sur les archives publiques.

Cette solution est unique et pionnière en France, dans son périmètre, ce qui a entraîné différents scénarios juridiques pour sa mise en œuvre, de 2019 à 2021.

A l'instar d'autres projets d'ingénierie numérique haut-alpins, l'ouverture du SAE électronique aux collectivités du territoire a d'abord été conçue comme une offre de service, avec notamment un partenariat sur la base du volontariat entre le Département et cinq pilotes : quatre communes du département (Briançon, Veynes, Garde-Colombe, St Léger-les-Mélèzes) et la Préfecture. Cependant, la spécificité du droit des archives, ainsi que les récentes évolutions législatives et réglementaires nécessitent de modifier et de préciser les modalités de cette ouverture en ancrant pleinement dans la mutualisation.

Pour satisfaire ces exigences, le modèle de convention de mutualisation qu'il vous est proposé d'approuver a été entièrement retravaillé par

la Direction des Archives Départementales et par la Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne, avec l'appui du service interministériel des Archives de France. Il prévoit un dispositif engageant pour le Département et ses futurs partenaires, reposant notamment sur une gouvernance partagée du SAE mutualisé.

Par délibération en date du 13 avril 2021, le Conseil Départemental a approuvé une première convention-cadre offrant des prestations de service. Le présent rapport abroge et remplace cette délibération, et propose aux collectivités du territoire une mutualisation du SAE.

L'approbation de ce nouveau modèle de convention constitue le dernier jalon avant le déploiement du SAE auprès des collectivités de notre département.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ÉDUCATION

**CD-23-02-1777 EDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE STAGE
DES ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN DENTAIRE -
PROGRAMMATION - FEV. 2023**

Madame GRENIER.- Je présente ce rapport, mais je le partage avec Françoise PINET. Il s'agit du dispositif d'aide à la maîtrise de stage des étudiants en médecine et en dentaire.

Le dispositif de bourses d'aide à la maîtrise de stage pour les étudiants en médecine, qui existait au Département déjà depuis 2013, a évolué pour permettre une meilleure efficacité, en abandonnant notamment la notion de secteurs prioritaires. De plus, pour mieux lutter contre la désertification médicale, le Département a souhaité étendre ce dispositif aux étudiants en dentaire.

Une commission, composée de médecins et d'élus de la collectivité, a été mandatée pour étudier les demandes de bourses en s'appuyant notamment sur une lettre de motivation qui est produite par les demandeurs. Cette commission s'est réunie le 30 novembre dernier. 14 demandes de bourses pour des étudiants en médecine ont été étudiées ; 7 d'entre elles ont été retenues par la commission.

Cependant, pour cette première session d'attribution, aucun étudiant en dentaire n'a fait de demande. On espère, puisqu'il y aura une deuxième commission en fin d'année, que l'on aura à la fois des étudiants en médecine et des étudiants en dentaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne. S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

VIE ASSOCIATIVE

CD-23-02-1750 VIE ASSOCIATIVE - CONVENTIONNEMENT TYPE AVEC LES ASSOCIATIONS - FEV. 2023

Madame SAUDEMONT.- Président, chers collègues, vous le savez, le Département est un soutien majeur des associations de notre territoire. Associations utiles et nombreuses dans tous les domaines. Cette délibération porte sur un nouveau modèle de convention entre le Département et les associations. Une nouvelle convention plus élaborée, plus précise et plus réglementaire puisqu'intégrant notamment les nouvelles modalités de conventionnement figurant dans le Règlement Budgétaire Comptable et Financier du Département que nous avons approuvé en Assemblée Départementale du 13 décembre 2022, afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les aides attribuées aux associations, dont le montant global annuel en numéraire dépasse la somme de 23 000 € pour les subventions en

investissement et en fonctionnement, donnent lieu désormais de manière obligatoire à la conclusion d'une convention avec l'association bénéficiaire.

Il est proposé, dans ce rapport, d'approuver un modèle de convention-cadre entre le Département et les associations, ainsi qu'un modèle d'annexe financière.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des modalités pratiques pour que l'on attribue des subventions. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ FINANCES

FINANCES

CD-23-02-1648 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE RESSOURCES 2023

(Messieurs MURGIA et VIOSSAT quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dont vous connaissez les missions en matière de promotion de qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur notre territoire départemental.

Depuis quelques années, la taxe d'aménagement est venue se substituer à deux taxes : la taxe locale d'équipement et la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Cette taxe départementale est destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. C'est une taxe qui peut fluctuer dans son montant perçu, chaque année.

Afin de garantir une stabilité dans les ressources du CAUE, il vous est proposé, comme nous le faisons depuis plusieurs années, de délibérer pour garantir un montant de ressources que je vous propose de fixer à 315 000 € pour l'année 2023, eu égard aux évolutions inflationnistes de fonctionnement, notamment tout ce qui relève des conventions collectives des masses salariales. Donc, une légère augmentation par rapport à l'année dernière, qui permet à notre CAUE de fonctionner normalement et de pouvoir continuer d'assurer ses missions pour nos concitoyens et pour les collectivités de notre département.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres votants)

CD-23-02-1748 ALPES BOIS COLLAGE - DÉCISION D'ASSUJETTISSEMENT VOLONTAIRE A LA TVA - FEV. 2023

Monsieur RICOU.- Il vous est proposé, à travers ce rapport, de décider d'assujettir volontairement à la TVA cette opération, de manière à ce que nous puissions également récupérer la TVA sur les travaux de construction qui seront engagés, et donc les recettes de loyer seront assujetties à la TVA. Mais cela nous permet de récupérer la TVA sur les travaux, ce qui financièrement est plutôt intéressant, en matière de trésorerie pour le Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sachant qu'il s'agit d'un projet d'environ 4 M€, faites le calcul de la TVA qu'il y a dessus. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-02-1756 GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION CENTRE MÉDICAL LA DURANCE - TALLARD

Monsieur RICOU.- L'association « Centre Médical La Durance » a pour projet la réalisation de nouveaux locaux destinés à héberger ce centre

médical. Le coût global de cette opération est estimé à 20 230 000 €. À ce jour, le montant du prêt nécessaire pour financer cette opération est estimé à 17 225 000 €. Il vous est proposé que le Département se porte caution à hauteur de 70 %, soit 12 075 500 € de ce prêt.

Je rappelle que nous ne sommes pas à proprement parler dans un domaine immédiat de compétence puisqu'il s'agit d'un établissement médicalisé. Néanmoins, le Département peut intervenir en termes de garantie d'emprunt pour que ce projet puisse voir le jour. C'est un projet fondamentalement important pour notre département, en particulier pour le secteur de Tallard.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Des observations ? Jean-Baptiste AILLAUD, vous avez la parole.

Monsieur AILLAUD.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. Je voulais, au travers des propos que Patrick, notre collègue Vice-président, vient de tenir, revenir sur l'un des aspects importants de ce département : celui d'un accompagnement qui, certes, n'est pas visible puisqu'accorder une garantie d'emprunt à une association dans ce domaine de compétences là ne parle pas à grand-monde. Mais pour autant, sans cet appui et sans cette caution qui est accordée à l'association du Centre médical La Durance, cette association ne pourrait pas mener à bien ces travaux fondamentalement importants pour le département, pour le secteur de Tallard, mais pas seulement. Une association qui, aujourd'hui, lance des travaux à hauteur de 20 M€ sur notre territoire, ce n'est pas tous les jours que cela se produit. Nous vous remercions, Président et Patrick, avec Séverine, pour cette proposition de garantie à hauteur de 70 % puisqu'au départ, le montant garanti était un peu plus bas. Nous vous remercions d'avoir fait ce geste à l'endroit de Jacques VILLARD qui connaît bien cette maison puisqu'il y a siégé, il y a quelques dizaines d'années, en tant que Conseiller Départemental du canton d'Aspres-sur-Buëch. C'est très bien pour notre territoire et pour le département puisque ce sont 20 M€ qui seront dépensés pour la création de nouveaux locaux

pour le Centre médical La Durance et, nous l'espérons, bon nombre d'entreprises haut-alpines y travailleront.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est le Département qui est derrière ce projet, et pas le Président ni le Vice-président. C'est l'ensemble des Conseillers Départementaux, et donc la Collectivité départementale.

Monsieur AILLAUD.- C'est ce que je voulais dire, mais c'est une proposition qui émane de vous. Merci de la confiance que les Conseillers Départementaux accorderont à cette proposition.

Monsieur LE PRESIDENT.- On va le voir tout de suite. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Vous pouvez faire état à l'ancien Président VILLARD de l'unanimité du Conseil Départemental.

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-23-02-1738 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET
TRANSFORMATIONS DE POSTES - FEV. 2023

Madame GARCIN-EYMEOD.- Ce rapport concerne la vie de notre collectivité, qui évolue pour s'adapter au mieux à nos politiques et compétences, et ainsi pour le bon fonctionnement du service public départemental.

Cette délibération comporte la transformation d'un poste de conseiller info-énergie afin de poursuivre les actions portées par le Département, dans le cadre de la rénovation énergétique des logements ; la création d'un poste permanent de technicien de laboratoire pour faire face à l'augmentation

substantielle de l'activité des analyses laitières, au sein du Laboratoire Départemental ; et la création de 2 postes contractuels, en contrat de projet, de chargé de mission, relevant du cadre d'emplois des infirmières puéricultrices territoriales. Il y a une petite modification : nous avons ajouté « puéricultrices ». Pour une durée d'un an afin de mener des actions au Contrat Départemental pour la Prévention et la Protection de l'Enfance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-23-02-1703 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2022

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez la liste des opérations que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation sur le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Je vous demande de prendre acte de ces décisions.

(Les Conseillers Départementaux prennent acte à l'unanimité)

CD-23-02-1732 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND SEMESTRE 2022 - FEV. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Toujours dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée, le 1^{er} juillet 2021, délégation permanente d'ester en justice pour la durée de mon mandat afin d'engager, au nom du Département, les actions en justice et défendre l'institution dans les actions intentées contre elle.

L'état récapitulatif du contentieux pour le second semestre 2022 concerne le Tribunal pour enfants (3 mineurs pour vol de véhicules du collège Vauban), le Tribunal judiciaire pour une requête en contentieux social, la Cour d'Appel de Grenoble pour 4 requêtes en assistance éducative, et le Tribunal correctionnel de Gap pour 2 requêtes pour fraude au RSA.

Je vous demande de voter pour prendre acte de ces décisions.

(Les Conseillers Départementaux prennent acte à l'unanimité)

**CD-23-02-1753 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. -
COMITE DE SELECTION - PROGRAMME LEADER 2023-2027
- FEV. 2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du Comité de sélection pour le programme Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) 2023-2027. Dans le programme LEADER figure un volet rural sur le plan Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La Conseillère Départementale désignée est Bernadette SAUDEMONT.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-02-1754 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. -
GAL PAYS GAPENCAIS - PROGRAMME LEADER 2023-2027 -
FEV. 2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il appartient à notre Assemblée d'arrêter la désignation d'un représentant pour siéger en tant qu'invité, au sein de l'instance gouvernante du Groupe d'Action Locale, le GAL du Pays Gapençais, pour la période 2023-2027, en vue de sa candidature au programme LEADER 2023-2027. Je vous propose de désigner Bernadette SAUDEMONT pour nous représenter.

(Adopté à l'unanimité)

Pour une fois, nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Je vous remercie de votre célérité. Je vous propose de faire une pause et, à 11 h, nous réunirons la Commission Permanente.

Merci à vous tous.

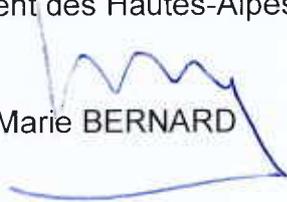
(La séance est levée à 10 h 49)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

